

Le Programme SANTE ENTREPRISE AFRIQUE

Contexte

Dans le cadre de sa mission d'accompagnement de ses entreprises adhérentes, le CIAN a mis en place en 2016 une commission Santé dont le rôle est d'organiser, en présence d'experts, des réunions "thématiques" d'échanges d'expériences avec le management opérationnel des entreprises (DRH, RSE, Direction médicale) et de formuler des recommandations pratiques. La Commission Santé assure également la veille de l'actualité médicale et technologique et le recensement des actions des entreprises membres sur le Continent.

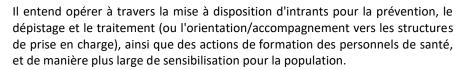
Lors de ces échanges, il est apparu que la lutte contre les grandes maladies en Afrique était essentielle au développement du Continent tout comme à l'efficacité des entreprises et à leur rentabilité, cette analyse conduisant les entreprises à se montrer favorables au soutien d'actions au service de la santé.

Dans ce cadre, le CIAN a identifié des opportunités de partenariat avec des agences de coopérations et des organisations internationales intervenant dans le domaine de la santé. Il a ainsi signé un premier protocole d'accord avec le Fonds mondial de lutte contre le Sida, la tuberculose et le paludisme.

Après une étude de faisabilité, il a été décidé de déployer le **Programme Santé Entreprise Afrique** avec les entreprises volontaires. Il sera porté par une association éponyme, à créer dans chacun des pays d'action.

Le Programme Santé Entreprise Afrique

En mobilisant de manière large l'expertise, les ressources des entreprises et celles de partenaires (médicaux et financiers), le programme SEA vise à promouvoir le partenariat public-privé (ou "co-investissement") pour lutter contre les maladies transmissibles (sida, tuberculose, paludisme) et non-transmissibles (diabète et maladies cardiovasculaires).





Les objectifs principaux de ce programme sont :

- 1. Organiser dans chacun des quatre pays ciblés un cadre opérationnel de collaboration Public/Privé pour la mise en œuvre de projets dans le domaine de la santé.
- Engager les entreprises disposant de moyens (logistiques, solutions digitales, plateaux techniques de laboratoire, centres médicaux, cliniques, personnel, supports de communication...) et les accompagner dans l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions alignés sur les recommandations des programmes nationaux (sida, tuberculose, paludisme...)
- 3. Coordonner l'acquisition et la distribution des intrants (préservatifs, moustiquaires, tests de dépistage, traitements) financés par le Fonds Mondial et les mettre à disposition des entreprises qui les dispenseront gratuitement à leurs salariés, ayant-droits et communautés locales
- 4. Réaliser le suivi et le reporting.

Périmètre : 4 pays d'action, Côte d'Ivoire, Cameroun, Guinée, Sénégal.

La phase pilote a été lancée en Côte d'Ivoire, le 14 juin.

Financement:

Le CIAN a financé l'étude de faisabilité, les recherches préalables et les premières phases pilotes qui permettent de configurer le programme.

Les entreprises contribueront au financement des séances qu'elles programmeront.

Le programme nécessite des financements complémentaires, en nature ou numéraires, apportés par des bailleurs de fonds publics et privés.

Contact : Erick Maville, président de la Commission Santé du CIAN, emaville@santeenentreprise.com